



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME**  
**(CNIDH)**



**DECLARATION DE LA CNIDH SUR LE MAINTIEN DE SON "STATUT A"**

1. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a le plaisir d'annoncer à l'opinion nationale et internationale qu'après examen de son indépendance, de sa conformité aux Principes de Paris et de sa capacité à enquêter sur les violations des droits humains au Burundi, le Sous-Comité d'Accréditation de l'Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI) a maintenu en date du 25 mars 2025 sa ré-accréditation au Statut A.
2. La CNIDH exprime sa profonde gratitude à l'Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme qui, à travers le Sous-Comité d'Accréditation, a fait preuve de l'objectivité dans la réévaluation de sa conformité aux Principes de Paris. La ré-accréditation au "Statut A" constitue une preuve tangible et un symbole important des efforts que fournit la CNIDH dans la protection et la promotion des droits de l'homme au Burundi.
3. La CNIDH adresse ses vifs remerciements au Gouvernement du Burundi qui n'a ménagé aucun effort pour lui apporter son soutien durant tout le processus de réexamen. La CNIDH remercie encore le Gouvernement pour les moyens tant matériels que financiers mis à sa disposition pour mieux accomplir les missions qui lui sont assignées par la Loi n°1/04 du 05 janvier 2011 portant sa création.

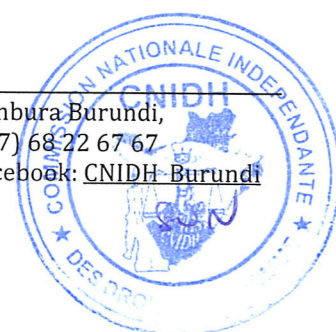


4. La CNIDH exprime sa gratitude envers la population burundaise pour la confiance qu'elle lui témoigne en recourant à ses services par la saisine écrite, la saisine verbale et par appel téléphonique gratuit au 22277121 et le whatsapp au 68226767. C'est avec fierté et dévouement renouvelé que la CNIDH reçoit les lettres de remerciement que les requérants lui adressent en guise de reconnaissance des services rendus.

5. La CNIDH salue l'action de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences œuvrant au Burundi, de l'Union Africaine ; de l'Union Européenne ; du RINADH ; de la Société civile Burundaise ; des Partenaires au développement ; de tous les acteurs étatiques et non-étatiques, nationaux et internationaux, qui ne ménagent rien pour lui assurer un soutien indéfectible afin de mériter cette confiance de la Communauté internationale.

6. La CNIDH remercie vivement tous les médias qui l'ont accompagnée dans l'accomplissement de sa mission et réaffirme sa détermination à cheminer toujours ensemble avec eux dans le leitmotiv « **Jamais sans les médias** » et ce, en vue de satisfaire l'impératif de la CNIDH de « **bien faire et le faire savoir** » à travers les autoroutes de l'information.

7. La CNIDH adresse ses remerciements aux Commissaires, aux Cadres chargés d'études et à tout son Personnel pour le travail d'équipe qui a mené au maintien du statut A et les exhorte à retrousser les manches pour continuer ce travail noble d'être la « VOIX DES SANS VOIX » qui transforme le silence en paroles qui sauvent les victimes des violations des droits de l'homme.



8. La CNIDH affirme que ce processus de réexamen a été une occasion d'apprentissage et qu'elle mobilisera les multiples leçons qu'elle en a tirées pour davantage bien accomplir sa triple mission, à savoir : la protection des droits de l'homme, la promotion des droits de l'homme et le rôle consultatif auprès des Institutions sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme. La CNIDH réitère son engagement de travailler dans le respect de la loi et des valeurs de la Commission que sont l'indépendance, l'impartialité, l'objectivité, l'intégrité, l'équité et le professionnalisme.

9. La CNIDH lance un appel à tous les Burundais afin de travailler en synergie pour la consolidation de l'Etat de droit dans le respect des droits de l'homme qui sont le socle de la démocratie, de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable.

« ENSEMBLE, FAISONS AVANCER LES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI »

**Merci pour votre aimable attention**

**Fait à Bujumbura, le 26 mars 2025**

**Dr Sixte Vigny NIMURABA**

**Président**

